

PV46 SP9

PV de la Commission Sportive du 15 septembre 2026

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : MM. Jean Michel BATREAU, Michel LE RUEN, Michel PASSAROTTO et Nicolas VERMESSE.

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 18h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :

Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.

*En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, **au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***

Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.

À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.

Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.

Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.

Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.

*Enfin, **toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée.** À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*

Les catégories U13 Access R2 et U15 Access R2 ne sont pas autorisées à reporter leurs rencontres, sauf lorsque le report est fixé au mercredi suivant la date initialement prévue.

Match 55890427 du 19.09.2026 St Georges 1 – Champs sur Yonne 1 U13 Access D1 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Georges, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord des deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 septembre 2026 à 10h00 sur le terrain synthétique de Champs sur Yonne.

Match 79332641 du 19.09.2026 Chevannes 1 – Andryes 1 U13 Access D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, par courriel, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 septembre 2026 à 10h00 sur le terrain d'Andryes.

Match 79337159 du 19.09.2026 St Georges 2 – Champs sur Yonne 2 U13 Access D2 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Georges, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord des deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 septembre 2026 à 10h00 sur le terrain synthétique de Champs sur Yonne.

Match 79340455 du 19.09.2026 Fontaine la Gaillarde 1 – Sens Jeunesse 1 U15 Access D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 19 septembre 2026 à 16h00.

Match 79341836 du 19.09.2026 Sergines 1 – Villeneuve la Guyard 1 U15 Access D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 19 septembre 2026 à 16h00.

Match 79342077 du 19.09.2026 Magny/Quarré 1 – Appoigny 3 U15 Access D2 Gp C

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 19 septembre 2026 à 14h00 sur le terrain de Quarré les Tombes.

Matches U15 Access D2 Champs sur Yonne

La commission,

- Prend note du courriel du club de Champs sur Yonne expliquant leurs difficultés d'organisation le samedi lorsque deux matchs sont prévus à 14h00 et 16h00,
- Donne les matchs à domicile U15 à jouer à 13h30 lorsque l'équipe U18 joue le même jour.

Match 55753051 du 19.09.2026 Joigny 1 – Avallon 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 septembre 2026 à 13h30 sur le terrain synthétique de Joigny.

Match 79121560 du 07.11.2026 Champigny 1 – Mont St Sulpice 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Mont St Sulpice, via Footclubs, de reporter et d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation d'une journée de championnat le 28 novembre, date demandée,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 16h00 sur les installations de Champigny.

Match 79121543 du 19.09.2026 Villeneuve La Guyard 1 – Sergines/Pont/St Sérotin 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Pont, par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation d'une journée de championnat le 3 octobre, date demandée,
- Donne ce match à jouer le 24 octobre 2026 à 16h00 sur les installations de Villeneuve La Guyard.

Coupe Gambardella

La commission,

- Prend note de la qualification des équipes d'Appoigny, Avallon, Joigny et de Magny/Quarré en Coupe Gambardella,
- Reporte au samedi 24 octobre 2026 les rencontres ci-dessous prévues initialement le 26 septembre 2026:
 - ✓ U18 D1 : Avallon 1 - Aillant 1
 - ✓ U18 D1 : Ent. Diges Pourrain/Toucy 1 - Appoigny 1 (match remis le 31 octobre)
 - ✓ U18 D1 : Ent. Florentinois 1 – Joigny 1
 - ✓ U18 D2 : Magny/Quarré 1 – Ent. Chablis/Vermenton/Coulanges 1

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55889560 du 20.09.2026 SC Sénonais 1 – Joigny 2 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de SC Sénonais, demandant l'inversion de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 15h00 sur le terrain de Joigny,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 13 décembre 2026 à Sens.

Match 55889559 du 20.09.2026 Héry 1 – St Denis Les Sens 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 11h30 à Héry.

Match 55889563 du 20.09.2026 Sens FP 2 – Mont St Sulpice 1 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de la programmation du match de l'équipe fanion le même jour,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h30.

Match 79056811 du 20.09.2026 Magny 2 – Serein AS 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h00 à Magny.

Match 78851027 du 20.09.2026 Aillant 1 – Chevannes 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h00 à Montholon.

Match 79058776 du 20.09.2026 Charmoy 1 – Entente Florentinoise 2 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Charmoy, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 15h00 sur les installations de Saint Florentin,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 14 février 2027 sur le terrain de Charmoy.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 79058596 du 20.09.2026 Charbuy Fleury 1 – ECN 3 D3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Charbuy Fleury indiquant le changement de terrain,
- Compte tenu de l'impraticabilité du terrain de Fleury,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 15h00 sur les installations de Charbuy.

Match 79062524 du 20.09.2026 Avallon 3 – St Sauveur St Fargeau 1 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h00 à Avallon.

Coupe de France

La commission,

- Prend note de la qualification des équipes de Monéteau et St Georges en Coupe de France,
- Reporte au 1^{er} novembre 2026 les rencontres ci-dessous prévues initialement le 27 septembre 2026:
 - ✓ D1 : Monéteau 1 – Sens FC 3
 - ✓ D2 : Chevannes 1 – St Georges 1

2. Arrêté municipal

Match 79060727 du 20.09.2026 Seignelay 1 – Mont St Sulpice 2 D3 Gp B

- Prend note du courriel du club de Seignelay, via leur boîte officielle
- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Seignelay, interdisant l'utilisation du terrain,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 15h00 sur le terrain de Seignelay.

3. Forfaits

Match 79337217 du 12.09.2026 Ent. Diges P./Toucy 2/Champignelles 1 – Appoigny 4 U13 Access D2 Gp E

La commission,

- Prend note du courriel du club de Diges Pourrain, en date du 11 septembre 2026 l'informant de sa décision de déclarer l'équipe en forfait général,
- Prend également note des courriels des clubs de Champignelles et Toucy relatifs à cette situation,
- Dans l'attente d'éléments complémentaires, reporte sa décision à une prochaine réunion.

Match 79241306 du 13.09.2026 Villeneuve la Guyard 1 – Cerisiers 1 Coupe de l'Yonne Seniors

La commission,

- En application de l'article 14 du règlement des Coupes de l'Yonne Seniors,
- Donne match perdu par forfait à l'équipe Villeneuve la Guyard 1 au bénéfice de l'équipe Cerisiers 1,
- Score : Villeneuve La Guyard 1 = 0 but – Cerisiers 1 = 3 buts
- Dit l'équipe Cerisiers 1 qualifiée pour le tour suivant de Coupe de l'Yonne,
- Amende de 100€ pour Forfait déclaré Seniors au club de Villeneuve La Guyard (amende 6.11).

4. Réserve

Match 79121757 du 12/09/2026 Chablis/Vermenton/Coulanges 1 – Chevannes/Charbuy Fleury 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réserve notée sur la feuille de match papier « *Le club pose un réserve sur la qualification des joueurs de Vermenton ne présentant pas de photo* ».
- Prend note du courriel du club de Chevannes le 13 septembre 2026 confirmant la réserve et rédigé de la manière suivante : « *Comme notifier sur la feuille de constat d'échec, Nous posons réserves sur les joueurs U18 de Vermenton ne présentant pas de licence à l'issue du match. Impossible lors de l'appel de vérifier cela car ils n'arrivaient pas à se connecter avec la FMI ni sur footclub. Le club de Vermenton Chablis avait été averti avant la rencontre qui a commencé 30 min après l'heure officiel à cause du problème de feuille de match papier à réaliser qu'il n'avait pas d'où les appels à Mr Amaral par notre éducateur Me Soares et Mr par Mr Feltes* ».

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit que la réserve formulée par le club de Chevannes peut être traitée comme une réserve d'après match, recevable en la forme, en application du règlement des RG- article 87 : « *Un joueur est qualifié lorsqu'il a obtenu une licence au sein d'un club, dans le respect des règles relatives à la*

délivrance de ladite licence. A l'issu du délai de qualification prévu à l'article 89 des présents Règlements, un joueur est en droit de participer à des compétitions officielles organisées par (...) un District, sous réserve de respecter l'ensemble des règles de participation auxquelles il est soumis. »

- Laisse la possibilité aux clubs de Chablis, Vermenton et Coulanges de fournir leurs observations sur les faits susmentionnés, et ce pour le **lundi 21 septembre 2026**, délai de rigueur.
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Chevannes de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

5. FMI

Match 79331723 du 12.09.2026 Sens FP 1 – St Denis 1 U13 ACCESS D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FP,
- Enregistre le score : Sens FP 1 = 7 – St Denis 1 = 2

Match 79331623 du 12.09.2026 Fontaine 1 – Gron Véron 1 U13 ACCESS D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Fontaine,
- Enregistre le score : Fontaine 1 = 6 – Gron Véron 1 = 3

Match 79332640 du 12.09.2026 Toucy 1/Diges 2/Champignelles 2 – Andryes 1 U13 ACCESS D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Toucy,
- Enregistre le score : Toucy 1/Diges 2/Champignelles 2 = 3 – Andryes 1 = 8

Match 79331866 du 12.09.2026 Vinneuf 1 – Ent. SPS 89 1 U13 ACCESS D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Vinneuf,
- Enregistre le score : Vinneuf 1 = 2 – Ent. SPS 89 1 = 1

Match 79331623 du 12.09.2026 SC Sénonais 1 – Gâtinais 2 U13 ACCESS D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de SC Sénonais,
- Enregistre le score : SC Sénonais 1 = 2 – Gâtinais 2 = 4

Match 79332339 du 12.09.2026 Courson 1 – St Fargeau 1 U13 ACCESS D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Courson,
- Enregistre le score : Courson 1 = 1 – St Fargeau 1 = 1

Match 79121757 du 12.09.2026 Chablis/Vermenton/Coulanges 1 – Chevannes/Charbuy Fleury 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Chablis/Vermenton/Coulanges 1 = 2 – Chevannes/Charbuy Fleury 1 = 2

Match 79241313 du 13.09.2026 Charbuy Fleury 1 – Thorigny 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Charbuy Fleury,
- Enregistre le score : Charbuy Fleury 1 = 2 – Thorigny 1 = 4

Match 79241309 du 13.09.2026 Toucy 1 – Serein AS 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Toucy,
- Enregistre le score : Toucy 1 = 3 – Serein AS 1 = 0

Match 79241301 du 13.09.2026 Champs 1 – Migennes 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Champs,
- Enregistre le score : Champs 1 = 6 – Migennes 1 = 0

Match 79113343 du 13.09.2026 Serein AS/Chablis 1 – Magny 1 Féminines à 8 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Serein AS,
- Enregistre le score : Serein AS/Chablis 1 = 1 – Magny 1 = 4

6. Feuille de match manquante

Match 79337216 du 13.09.2026 AJ Auxerre 1 – St Georges 2 U13 ACCESS D2 Gp E

La commission,

- Prends note du mail du club de St Georges,
- Demande aux clubs de compléter et d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 21 septembre, date impérative,
- Compte-tenu du problème informatique sursoit à l'amende.

Messieurs Michel PASSAROTTO et Nicolas VERMESSE n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

7. Absences de Délégués

La commission constate l'absence de Délégué sur les rencontres U13 suivantes :

- U13 Access D1: Appoigny 2 contre St Georges 1
- U13 Access D2: Avallon 3 contre Magny 1
- U13 Access R2 : Avallon 1 contre UF Tonnerrois 1

La commission rappelle aux clubs recevant qu'en application de l'article 17 des règlements des championnats jeunes, en cas de nouveau manquement, les sanctions prévues seront appliquées (match perdu par pénalité et amende de 30€).

Match 79337985 du 12.09.2025 Stade Auxerrois 4 – Héry 2 U13 Access D2

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Auxerre Stade,
- Note la présence de Madame Isabelle BLONDEAU en tant que déléguée sur la rencontre.

Match 79093267 du 06.09.2025 Aillant 1 – Charmoy 1 Dép. Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant indiquant la présence de Monsieur Nicolas GUFFROY en tant que délégué,
- Maintient le score acquis sur le terrain : Aillant 1 = 0 but, 0 point – Charmoy 1 = 13 buts, 3 points
- Maintient l'amende de 30€ au club d'Aillant pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

8. Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 19/09/2026 St Clément 1 contre Champigny 1 U18 D2
 - **M. Michel LE RUEN**
- Match du 20/09/2026 Aillant 1 contre Chevannes 1 D2 Gp B
 - **M. Éric SCIAUD**
- Match du 20/09/2026 Gron Véron 2 contre St Denis Les Sens 2 D3 Gp A
 - **M. Jean Philippe VITTOZ**

10. Coupe de l'Yonne Féminines

La commission procède aux tirages de la Coupe de l'Yonne Senior F 2026/2027.

9 matchs sont à jouer le dimanche 4 octobre 2026 sur le terrain du premier nommé :

- **MAGNY 1** contre **ST SAUVEUR 1**
- **GURGY 1** contre **UF TONNERROIS 1**
- **NEUVY SAUTOUR 1** contre **ECN 1**
- **APPOIGNY/JOIGNY 1** contre **SENS FP 1**
- **AVALLON/SEREIN HV 1** contre **STADE AUXERROIS 1**
- **MONÉTEAU 1** contre **CHARMOY 1**
- **CERISIERS 1** contre **ST CLÉMENT 1**
- **CHENY 1** contre **CHEVANNES 1**
- **CHAMPIGNY VINNEUF 1** contre **AILLANT 1**

Est exempt : SEREIN/CHABLIS 1

Organisation :

Date	Tour	COUPE DE L'YONNE					COUPE CHALLENGER			
		Nb équipes	Nb de matchs	Exempts	Nb équipes qualifiées	Nb équipes transférées en Auxerre Sports	Nb équipes	Nb de matchs	Exempts	Nb équipes qualifiées
04/10/2026	1er tour	19	9	1	10	9				
06/12/2026	1er tour						9	1	7	8
07/03/2027	Cadragé	10	2	6	8					
09/05/2027	Quart	8	4	0	4		8	4	0	4
23/05/2027	Demi	4	2	0	2		4	2	0	2
13/06/2027	Finale	2	1	0	1		2	1	0	1

Fin de la réunion : 19h30

Le Président

SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

8 avenue Joffre - B369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60 ; Mail : sforey@yonne.fffr